

45009 ORLEANS CIGOGNE

Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 Euros
Siège social : 83, boulevard Pierre de Coubertin - 49000 Angers
913 459 541 RCS Angers
(la « Société »)

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 29 JANVIER 2026**

**APPROBATION DES COMPTES ANNUELS CLOS AU 31 DECEMBRE 2024
NON-DISSOLUTION**

TROISIEME DECISION

Application de l'article L. 223-42 du Code de commerce

L'Associé unique constatant qu'à la suite de l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024 les capitaux propres sont devenus inférieurs à la moitié du capital social, décide, conformément aux dispositions de l'article L 223-42 du Code de commerce, de ne pas dissoudre la Société.

L'Associé unique prend acte que :

- sa décision doit faire l'objet des mesures de publicité prévues par la loi ;
- la situation devra être régularisée au plus tard à la clôture du deuxième exercice suivant l'exercice en cours.

[...]

CINQUIEME DECISION

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

L'Associé unique confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait, ou d'une copie du présent procès-verbal, en vue d'accomplir toutes formalités de dépôts, de publicité ou toute autre formalité requise en application de la législation ou de la réglementation applicable.

Certifié conforme
Monsieur Gilles Madre, Gérant